



(Articles L2121-7 à L2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la salle d'Activités Communale Henri Lecomte

Le jeudi 14 décembre 2023 à 20 heures

ORDRE DU JOUR : Session ordinaire

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2023
- Exposé des décisions prises en vertu de la délégation de fonction au Maire

➤ **1 - Finances**

A. Tarifs pour l'année 2024 :

- ☞ De la location des salles communales, de la Salle d'Activités Communale et de l'Espace Culturel et Sportif
- ☞ Convention de mise à disposition de locaux communaux
- ☞ Du cimetière, columbarium, caves-urnes et sépulture

B. Décisions Modificatives

- C. Créance en non-valeur budget Commune
- D. Demande de subvention DETR/DSIL 2024

➤ **2 - Administration Communale**

- A. Mise à jour du tableau des emplois

➤ **3 - Intercommunalité**

- A. Agglomération du Pays de Dreux : référent déontologue
- B. Agglomération du Pays de Dreux : convention de fonctionnement modifié : service commun planification modifiée
- C. Agglomération du Pays de Dreux : énergies renouvelables

➤ **4 - Questions diverses**

Fait à EZY SUR EURE, le 05 décembre 2023

Le Maire




Pierre LEPORTIER